

## RESIDENCE MARIN BOUILLE ALEXAIN

Conseil de la Vie Sociale du Lundi 16 Octobre 2017

**Membres présents** : M. GARNIER, Mme FONTENEAU, Mme COSSON, Mme LE COCQ (directrice)  
Mme BREUX (représentante du personnel)

**Membres excusés** : Mme PARIS (Présidente du CVS)

**Invitée excusée** : Mme CHEVALIER (cadre de santé)

**Assistait également** : Mr SORIN (Chargé de communication et secrétaire de Séance)

**La séance est ouverte à 10H00.**

Mme LE COCQ rappelle que la Loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a remanié de manière importante le cadre juridique des établissements accueillant un public âgé. Cette nouvelle réforme tarifaire est entrée en vigueur depuis janvier 2017 et la convention tripartite cède sa place au Contrat Pluriannuel d'objectifs et de Moyens (CPOM) ainsi qu'à l'Etat Prévisionnel de Recettes et des Dépenses (EPRD). Il s'agit par conséquent de la mise en œuvre du principe de pluri-annualité budgétaire et d'un système de pilotage non plus par les dépenses mais par les ressources.

Mme LE COCQ informe que ce mode de calcul influence de façon négative les résultats de cette année 2017. De plus Mme LE COCQ rappelle que la place d'hébergement temporaire actuel n'est malheureusement pas occupée. Par conséquent et en considérant que la réforme tarifaire ne prend en considération que les places d'hébergement permanent (pour le budget Hébergement et surtout sa partie dépendance), il semble opportun de revenir sur la demande du CD53 qui depuis l'exercice 2014 estime le nombre prévisionnel de journée à hauteur de 17 667 (contre 17 169 auparavant), soit un taux d'activité prévisionnel + de 100% et il est donc proposé un taux de remplissage à hauteur de 98% des 48 places d'hébergement permanent.

Par conséquent pour l'année 2017 nous prévoyons :

- 0 journées d'hébergement temporaire
- 17169 journées d'hébergement permanent (moyenne des trois quatre années : 17 598)

Cela permet par ailleurs de respecter la demande inscrite dans le dernier rapport « examen des éléments de tarification 2017 » du CD 53 rappelant à l'établissement que l'hébergement temporaire n'a pas vocation à être occupé par un accueil permanent

Mme LE COCQ fait un point aussi sur le projet de travaux à Martigné qui permettrait une mutualisation au niveau de la lingerie d'Alexain mais ce dossier est toujours en phase d'instruction.

Mme LE COCQ annonce quelques augmentations pour l'année prochaine et en particulier le repas des familles sera de 10 euros par personne (repas et animation compris)

Dans le cadre du compte administratif clôturant l'exercice 2016, le résultat cumulé pour la section Hébergement constatait un excédent. Les instances réunies au mois d'avril 2016 ont constaté ce résultat en prenant acte des explications fournies par Mme LE COCQ, directeur (notamment report de charges important sur N+1). Comme proposé et accepté par le Conseil Départemental, les administrateurs avaient entériné une affectation en totalité au bénéfice du prix de journée 2018. Considérant les difficultés financières critiques de fin 2017, le Conseil Départemental a été alerté dès la négociation budgétaire 2017 et en septembre de l'opportunité d'affecter ses sommes dès l'exercice 2017. L'examen des éléments du compte administratif en date du 14 septembre 2017 a permis au Conseil Départemental de constater les résultats obtenus mais l'acceptation des affectations du résultat 2016 de la section hébergement sera en principe notifiée au BP 2018.

Mme LE COCQ informe que le budget hébergement 2017 a été de nouveau baissé (par rapport à 2014 - 17.6% soit moins 30 649.09€) malgré la progression forte de certains postes (eau, électricité, chauffage, ...)

Par rapport au budget prévisionnel 2018, la politique de mutualisation entre les trois établissements portent ses fruits au regard des économies présentées suite aux mises en concurrence réalisées dans différentes domaines en particulier les contrats de maintenance obligatoires et les assurances.

Au vu des éléments comptables et des difficultés rencontrées depuis plusieurs années, Mme LE COCQ propose une augmentation pour l'année prochaine de 4.64 €/ Jour

Mr GARNIER évoque en tant que représentant des familles les échos qu'il a pu recueillir sur la diminution des effectifs du personnel dans la vie quotidienne (disparition de l'animation le week-end, le ménage moins précis ...) De plus il évoque la prise en soin qui augmente auprès des résidents . Ce dernier est inquiet pour l'avenir avec la charge de travail augmentant.

Mme LE COCQ informe que l'établissement va s'inscrire de nouveau dans une opération Téléthon

La séance est levée à 11H45

Mme LE COCQ

Directeur  
